



Numéro de l'acte	2023-118-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

QUESTION N°2023-118

FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « Association Sportive du Collège d'Arques »

RAPPORTEUR :

Monsieur Stéphane FINARD
Adjoint au Maire, Sports

Le conseil municipal,

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association « Association Sportive du Collège d'Arques » afin d'acquérir du matériel nécessaire à la préparation sportive des élèves participants aux divers championnats (départementaux, régionaux et nationaux)

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Vie Municipale, Associative et Culturelle »

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir cette association dont le but est de promouvoir une activité sportive parfois de haut niveau pour les élèves du collège Pierre Mendès France de Arques

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 550 € à l'association « Association Sportive du Collège d'Arques » dont le siège social est situé Collège Pierre Mendès France, rue Jules Guesde 62510 ARQUES et représentée par son président Monsieur le Principal du collège d'Arques.

ARTICLE 2 : IMPUTE cette dépense exceptionnelle au budget 2023.

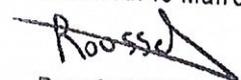
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1.8. JUILLET 2023 et publication ou
notification le 1.8. JUILLET 2023

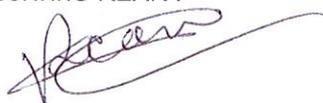
Monsieur le Maire



Fait à ARQUES
Le 12 juillet 2023

Benoît ROUSSEL

La secrétaire de séance,
Corinne REANT







REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023**

Affiché le 18 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Juillet à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six juillet 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 16 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Peggy VAN GOETHEM – MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.